

Assemblée plénière du vendredi 25 avril 2014

Vœu déposé par le groupe Front de Gauche

Non au démantèlement institutionnel

Elu rapporteur : Gérard PIEL

Le premier ministre Manuel Valls, dans son discours d'investiture, a annoncé la diminution des dotations aux collectivités locales de 10 milliards d'euros, la suppression de la clause de compétence générale pour les départements et les régions, la rationalisation de la carte de l'intercommunalité, le regroupement forcé des régions et pour finir, la suppression de tous les départements en 2021...

La réduction du nombre de régions et le renforcement de leur pouvoir, notamment en matière réglementaire, va ouvrir la voie au fédéralisme et remettre en cause notre République une et indivisible, qui assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sur l'ensemble du territoire national.

La suppression de la clause de compétence générale conduira à ce que les départements et les régions ne pourront plus intervenir au plus près des besoins et des attentes de leurs concitoyens dans l'intérêt général de leur territoire.

La suppression des départements ne générera quasiment aucune économie et ne conduira à aucune simplification car d'autres collectivités locales devront assumer leurs compétences, notamment en matière sociales, que l'Etat a transféré en nombre ces dernières années. Sauf à imaginer que les aides sociales portées par les collectivités départementales seraient remises en cause...

De plus, ce chambardement institutionnel sera doublé d'une baisse drastique des dotations aux collectivités territoriales, sans mettre en place une réforme de la fiscalité locale, mettant, une nouvelle fois, à mal leur capacité d'intervention au service de la population.

Dans ce contexte, les Conseillers régionaux de Provence-Alpes-Côte-D'azur :

- réaffirment la nécessité d'ouvrir une nouvelle étape de renforcement des pouvoirs locaux en s'appuyant sur le développement de l'intervention citoyenne, pour toujours mieux répondre aux besoins et aux attentes des populations,
- demandent solennellement au Premier Ministre et au Président de la République, garants de nos institutions, que le peuple souverain soit consulté par voie référendaire, si ces propositions devaient être portées jusqu'à leur mise en place.

VOEU reçu à
La Direction du Secrétariat Général,
Des Affaires Juridiques et de la
Commande Publique
Le 22.04.2014
Heure 16h49